



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2019-021

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2019

# Sommaire

## **PREFECTURE DE LA NIEVRE**

58-2019-04-01-004 - Arrêté chargeant M. Michel ROBQUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire, de l'intérim des fonctions de Sous-Préfet de l'arrondissement de Clamecy et lui accordant délégation de signature (4 pages)	Page 3
58-2019-04-01-003 - Arrêté portant délégation de signature à M. Michel ROBQUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (4 pages)	Page 8
58-2019-04-01-005 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Colette LANSON, Sous-Préfète de CHATEAU-CHINON (4 pages)	Page 13
58-2019-04-01-001 - Arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais et relevés d'opération pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT (4 pages)	Page 18
58-2019-04-01-002 - Arrêté portant délégation pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les BOPs	
111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-307-333-754-843 et CAS 723 (8 pages)	Page 23
58-2019-04-01-006 - Arrêté portant signature pour l'immobilisation et la mise en fourrière d'un véhicule (2 pages)	Page 32

# PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2019-04-01-004

Arrêté chargeant M. Michel ROBQUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire, de l'intérim des fonctions de Sous-Préfet de l'arrondissement de Clamecy et lui accordant délégation de signature

**PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE**

**PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DU PILOTAGE  
INTERMINISTÉRIEL**

Pôle Animation Interministérielle  
*Affaire suivie par Mme AF TISSIER*  
Tél : 03 86 60 72 06

*Mél : [gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr](mailto:gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr)*

INTERIM SG INTERIM SP CLAMECY-SH1

**ARRÊTÉ**

**chargeant M. Michel ROBQUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Cosne-Cosne-sur-Loire,  
de l'intérim des fonctions de Sous-Préfet de l'arrondissement de Clamecy  
et lui accordant délégation de signature**

-----

**La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 21 avril 2017 portant nomination de **M. Stéphane COSTAGLIOLI** en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

**VU** le décret du 30 juin 2017 portant nomination de **M. Michel ROBQUIN** en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire ;

**VU** le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de **Mme Colette LANSON** en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

**VU** le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

**VU** le décret du 25 mars 2019 portant cessation de fonctions de **M. Stéphane COSTAGLIOLI**, Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 2019 chargeant **M. Michel ROBQUIN**, sous préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy par intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre par intérim et lui accordant délégation de signature ;

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de sous-préfet de l'arrondissement de Clamecy à compter du 17 juillet 2017 ;

**SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :**

**Michel ROBQUIN**, Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire, est chargé de l'intérim des fonctions de sous-préfet de Clamecy.

## **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est conférée à **M. Michel ROBQUIN**, Sous-Préfet de Clamecy par intérim, pour assurer, sous l'autorité de la Préfète et dans la limite de l'arrondissement de Clamecy, l'administration préfectorale en ce qui concerne les matières énumérées ci-après :

### **POLICE GÉNÉRALE**

- \* octroi de l'assistance de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion,
- \* autorisations de poursuites par voie de vente,
- \* protocoles d'accord de prévention des expulsions locatives,
- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- \* fermetures administratives d'une durée inférieure à 3 mois, prononcées à l'encontre des débits de boissons,
- \* délivrance des cartes d'identité des maires et adjoints,
- \* récépissés de déclarations de brocanteurs,
- \* attestations de délivrance initiale de permis de chasser,
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- \* opérations funéraires :
  - autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
  - habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),
  - inhumations et crémations hors délais,
  - inhumations sur propriétés privées.
- \* réglementation de la publicité par panneaux, affichages et enseignes, notamment :
  - constitution de groupes de travail intéressant une commune ou un groupement de communes de l'arrondissement en vue de délimiter les zones de publicité autorisée, restreinte ou élargie,
  - mise en œuvre des sanctions administratives au lieu et place du maire si ce dernier n'a pas engagé de procédure,
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement,
- \* convocations des commissions médicales des permis de conduire,

### **ADMINISTRATION LOCALE**

- \* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Clamecy, dans le cadre des élections municipales,
- \* acceptation de démission des adjoints aux maires de l'arrondissement,
- \* dans le cadre du contrôle de la légalité des actes des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux : tout acte ou correspondance relatifs au contrôle administratif des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux à l'exclusion du déféré devant le tribunal administratif et de la saisine de la chambre régionale des comptes,
- \* substitution au maire dans les cas prévus par les art. L 2122-34 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales,
- \* associations syndicales autorisées :
  - arrêtés portant constitution et dissolution d'associations syndicales autorisées,
  - approbation des marchés de travaux,
  - contrôle des budgets et comptes et, le cas échéant, règlement des budgets.
- \* arrêtés portant création de la commission syndicale prévue aux articles L 5222-1 du code général des collectivités territoriales (biens et droits indivis entre plusieurs communes de l'arrondissement),
- \* convocation des électeurs pour désigner la commission syndicale en application de l'article L 2411 du code général des collectivités territoriales (commission syndicale de section de communes),
- \* signature de toutes les conventions concernant la télétransmission des documents des collectivités par l'intermédiaire du logiciel ACTES.
- \* vente et changement d'usage de bien d'une section de commune : convocation des électeurs (art. L 2411-16 du code général des collectivités territoriales),
- \* enquêtes administratives en vue de modifier les limites territoriales des communes ou d'instituer une commission syndicale si le projet concerne le détachement d'une section de commune ou d'une partie du territoire d'une commune,
- \* création de syndicats intercommunaux et de communautés de communes ne comprenant que des communes de l'arrondissement et modification des conditions de fonctionnement de ces syndicats et communautés,
- \* désignation, au sein des comités des caisses des écoles des communes, des personnes dont le choix est laissé à l'appréciation de la Préfète,
- \* nomination des membres des commissions de contrôle des communes de l'arrondissement lors de l'établissement des listes électorales,

- \* arrêtés de paiement du fonds de compensation de la TVA ainsi que les ordres de paiement établis à l'appui de ceux-ci,
- \* délivrance d'accusés de réception de dossier complet pour la DETR,
- \* réorganisation foncière, remembrement rural et réglementation du reboisement :
  - tous arrêtés sauf ceux portant affectation d'autorisation de programme et d'engagement de dépenses.
- \* bons de commande, contrats, conventions et marchés n'excédant pas le seuil de passation des marchés publics des crédits de la sous-préfecture de Clamecy,
- \* attestations de dépôt de dossiers au titre du FNADT,
- \* pièces de liquidation des dépenses des crédits relevant de la sous-préfecture de Clamecy,
- \* gestion courante du personnel (ordres de mission, autorisations exceptionnelles d'utilisation du véhicule personnel, attestations de déplacements...),
- \* récépissés de déclarations d'associations.

### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel ROBQUIN**, Sous-Préfet de Clamecy par intérim, délégation de signature est consentie à **M. Emmanuel COLAS**, Secrétaire général des sous-préfectures de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy pour les matières suivantes :

#### **POLICE GÉNÉRALE**

- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- \* récépissés de déclarations de brocanteurs,
- \* attestations de délivrance initiale du permis de chasser,
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- \* opérations funéraires :
  - autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
  - habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),
  - inhumations et crémations hors délais,
  - inhumations sur propriétés privées,
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement,
- \* convocations des commissions médicales des permis de conduire,

#### **ADMINISTRATION LOCALE**

- \* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Clamecy, dans le cadre des élections municipales,
- \* délivrance d'accusés de réception de dossier complet pour la DETR,
- \* pièces de liquidation des dépenses des crédits relevant de la sous-préfecture de Clamecy,
- \* récépissés de déclarations d'associations.
- \* attestations de dépôt de dossiers au titre du FNADT,

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel ROBQUIN**, Sous-Préfet de Clamecy par intérim et de **M. Emmanuel COLAS**, Secrétaire général des sous-préfectures de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy, **Mme Christine MAQUET**, adjoint administratif en sous-préfecture de Clamecy sera chargée de signer toutes les correspondances usuelles n'emportant pas décision.

### **ARTICLE 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel ROBQUIN**, sa suppléance sera assurée par **Mme Colette LANSON**, Sous-Préfète de Château-Chinon. Celle-ci exercera les compétences qui se rattachent à la fonction de sous-préfet de Clamecy et bénéficiera des délégations de signature correspondantes, définies par le présent arrêté.

### **ARTICLE 6 :**

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 7 :**

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre par intérim, le Sous-Préfet de Clamecy par intérim, la Sous-Préfète de Château-Chinon et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le = 1 AVR. 2019  
La Préfète,



Sylvie HOUSPIC

**PREFECTURE DE LA NIEVRE**

**58-2019-04-01-003**

**Arrêté portant délégation de signature à M. Michel  
ROBQUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de  
COSNE-COURS-SUR-LOIRE**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DU PILOTAGE  
INTERMINISTÉRIEL

Pôle Animation Interministérielle

Affaire suivie par Mme AF TISSIER

Tél : 03 86 60 72 06

Mél : [gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr](mailto:gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr)

Intérim SG SP COSNE-SHI

## ARRÊTÉ

portant délégation de signature à M. Michel ROBQUIN,  
Sous-Préfet de l'arrondissement de COSNE-COURS-SUR-LOIRE

-----

La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2017 portant nomination de M. Stéphane COSTAGLIOLI en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 30 juin 2017 portant nomination de M. Michel ROBQUIN en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de Mme Colette LANSON en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 25 mars 2019 portant cessation de fonctions de M. Stéphane COSTAGLIOLI, Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 2019 chargeant M. Michel ROBQUIN, sous préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy par intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre par intérim et lui accordant délégation de signature ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des secrétaires généraux de sous-préfecture ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1:

Délégation de signature est conférée à M. Michel ROBQUIN, Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire pour assurer, sous l'autorité de la Préfète et dans la limite de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire, l'administration préfectorale en ce qui concerne les matières énumérées ci-après :

## I. ARRONDISSEMENT DE COSNE-SUR-LOIRE :

### POLICE GÉNÉRALE :

- \* octroi de l'assistance de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion,
- \* autorisations de poursuites par voie de vente,
- \* protocoles d'accord de prévention des expulsions locatives,
- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- \* fermetures administratives d'une durée inférieure à 3 mois, prononcées à l'encontre des débits de boissons,
- \* délivrance des cartes d'identité des maires et adjoints,
- \* récépissés de déclarations de brocanteurs,
- \* convocations des commissions médicales des permis de conduire de l'arrondissement,
- \* attestation de délivrance de permis de chasser,
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- \* opérations funéraires :
  - autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
  - habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),
  - inhumations et crémations hors délais,
  - inhumations sur propriétés privées.
- \* réglementation de la publicité par panneaux, affichages et enseignes, notamment :
  - constitution de groupes de travail intéressant une commune ou un groupement de communes de l'arrondissement en vue de délimiter les zones de publicité autorisée, restreinte ou élargie,
  - mise en œuvre des sanctions administratives au lieu et place du maire si ce dernier n'a pas engagé de procédure,
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement,
- \* signature des conventions entre l'État et les polices municipales de l'arrondissement,

### ADMINISTRATION LOCALE :

- \* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire, dans le cadre des élections municipales,
- \* acceptation de démissions des adjoints aux maires de l'arrondissement,
- \* dans le cadre du contrôle de la légalité des actes des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux : tout acte ou correspondance relatifs au contrôle administratif des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux à l'exclusion du déferé devant le tribunal administratif et de la saisine de la chambre régionale des comptes ;
- \* substitution au maire dans les cas prévus par les art. L 2122-34 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales,
- \* associations syndicales autorisées :
  - arrêtés portant constitution et dissolution d'associations syndicales autorisées,
  - approbation des marchés de travaux,
  - contrôle des budgets et comptes et, le cas échéant, règlement des budgets.
- \* arrêtés portant création de la commission syndicale prévue aux articles L 5222-1 du code général des collectivités territoriales (biens et droits indivis entre plusieurs communes de l'arrondissement),
- \* convocation des électeurs pour désigner la commission syndicale en application de l'article L 2411 du code général des collectivités territoriales (commission syndicale de section de communes),
- \* création de syndicats intercommunaux et de communautés de communes ne comprenant que des communes de l'arrondissement et modification des conditions de fonctionnement de ces syndicats et communautés,
- \* signature de toutes les conventions concernant la télétransmission des documents des collectivités par l'intermédiaire du logiciel ACTES.
- \* désignation, au sein des comités des caisses des écoles des communes, des personnes dont le choix est laissé à l'appréciation de la Préfète,
- \* nomination des membres des commissions de contrôle des communes de l'arrondissement lors de l'établissement des listes électorales,
- \* vente et changement d'usage de bien d'une section de commune : convocation des électeurs (art. L 2411-16 du code général des collectivités territoriales),
- \* enquêtes administratives en vue de modifier les limites territoriales des communes ou d'instituer une commission syndicale si le projet concerne le détachement d'une section de commune ou d'une partie du territoire d'une commune,
- \* arrêtés de paiement du fonds de compensation de la TVA ainsi que les ordres de paiement établis à l'appui de ceux-ci,

- \* attestations de dépôt de dossiers au titre du FNADT,
- \* délivrance d'accusés de réception de dossier complet pour la DETR,
- \* réorganisation foncière, remembrement rural et réglementation du reboisement :
  - tous arrêtés sauf ceux portant affectation d'autorisation de programme et d'engagement de dépenses.
- \* bons de commande, contrats, conventions et marchés n'excédant pas le seuil de passation des marchés publics des crédits de la sous-préfecture,
- \* pièces de liquidation des dépenses des crédits relevant de la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire,
- \* gestion courante du personnel (ordres de mission, autorisations exceptionnelles d'utilisation du véhicule personnel, attestations de déplacements...),
- \* récépissés de déclarations d'associations.

## **II. ARRONDISSEMENT DE NEVERS :**

- \* arrêtés de paiement du fonds de compensation de la TVA ainsi que les ordres de paiement établis à l'appui de ceux-ci.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel ROBQUIN**, Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire, délégation de signature est consentie à **M. Emmanuel COLAS**, Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire pour les matières suivantes :

### **POLICE GÉNÉRALE :**

- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- \* récépissés de déclarations de brocanteurs,
- \* convocations des commissions médicales des permis de conduire de l'arrondissement,
- \* attestations de délivrance initiale du permis de chasser,
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- \* opérations funéraires :
  - autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
  - habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),
  - inhumations et crémations hors délais,
  - inhumations sur propriétés privées.
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement.

### **ADMINISTRATION LOCALE :**

- \* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire, dans le cadre des élections municipales,
- \* délivrance d'accusés de réception de dossier complet pour la DETR,
- \* attestations de dépôt de dossiers au titre du FNADT,
- \* pièces de liquidation des dépenses des crédits relevant de la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire
- \* récépissés de déclarations d'associations

### **ARTICLE 3:**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **M. Michel ROBQUIN** et de **M. Emmanuel COLAS**, délégation de signature est conférée à **Mme Claudie KUBICA**, pour les matières énumérées à l'article 2.

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **M. Michel ROBQUIN**, de **M. Emmanuel COLAS**, et de **Mme Claudie KUBICA**, délégation de signature est conférée à **Mme Annie DI POL**, pour les matières énumérées à l'article 2.

### **ARTICLE 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel ROBQUIN**, sa suppléance sera assurée par **Mme Colette LANSON**, Sous-Préfète de Château-Chinon. Celle-ci exercera les compétences qui se rattachent à la fonction de sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et bénéficiera des délégations de signature correspondantes, définies par le présent arrêté.

**ARTICLE 6 :**

Lors des permanences que **M. Michel ROBQUIN** est amené à assurer périodiquement au niveau départemental, délégation de signature lui est accordée à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence, à l'exception :

- des décisions de déférer au juge administratif les actes des autorités décentralisées ;
- des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflit ;
- des réquisitions prononcées en vertu de la loi modifiée du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre.

**ARTICLE 7 :**

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 8 :**

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre par intérim, le Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy par intérim, la Sous-Préfète de Château-Chinon et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le **1 AVR. 2019**  
La Préfète,



Sylvie HOUSPIC

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2019-04-01-005

Arrêté portant délégation de signature à Mme Colette  
LANSON, Sous-Préfète de CHATEAU-CHINON



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DU PILOTAGE  
INTERMINISTERIEL

Pôle Animation Interministérielle  
Affaire suivie par Mme A F TISSIER  
Tél : 03 86 60 72 06

Mél : [gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr](mailto:gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr)

INTERIM SG SP CH CH-SH1

**ARRÊTÉ**  
**portant délégation de signature à**  
**Madame Colette LANSON**  
**Sous-Préfète de CHATEAU-CHINON**

-----  
**La Préfète de la Nièvre,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2017 portant nomination de **M. Stéphane COSTAGLIOLI** en qualité de secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 30 juin 2017 portant nomination de **M. Michel ROBQUIN** en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de **Mme Colette LANSON** en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 25 mars 2019 portant cessation de fonctions de **M. Stéphane COSTAGLIOLI**, Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 2019 chargeant **M. Michel ROBQUIN**, sous préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy par intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre par intérim et lui accordant délégation de signature ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des secrétaires généraux de sous-préfecture ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est conférée à **Mme Colette LANSON**, Sous-Préfète de Château-Chinon, pour assurer, sous l'autorité de la Préfète, l'administration préfectorale en ce qui concerne les matières énumérées ci-après :

**➤ COMPETENCE D'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON :**

**. POLICE GÉNÉRALE :**

- \* octroi de l'assistance de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion,
- \* autorisations de poursuites par voie de vente,

1/4

- \* protocoles d'accord de prévention des expulsions locatives,
- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- \* fermetures administratives d'une durée inférieure à 3 mois, prononcées à l'encontre des débits de boissons,
- \* délivrance des cartes d'identité des maires et adjoints,
- \* récépissés de déclarations de brocanteurs,
- \* attestations de délivrance initiale du permis de chasser,
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- \* opérations funéraires :
  - autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
  - habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),
  - inhumations et crémations hors délais,
  - inhumations sur propriétés privées.
- \* réglementation de la publicité par panneaux, affichages et enseignes, notamment :
  - constitution de groupes de travail intéressant une commune ou un groupement de communes de l'arrondissement en vue de délimiter les zones de publicité autorisée, restreinte ou élargie,
  - mise en œuvre des sanctions administratives au lieu et place du maire si ce dernier n'a pas engagé de procédure,
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement,
- \* convocation des commissions médicales des permis de conduire,

#### **. ADMINISTRATION LOCALE :**

- \* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Château-Chinon, dans le cadre des élections municipales,
- \* acceptation de démission des adjoints aux maires de l'arrondissement,
- \* dans le cadre du contrôle de la légalité des actes des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux : tout acte ou correspondance relatif au contrôle administratif des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux à l'exclusion du déféré devant le tribunal administratif et de la saisine de la chambre régionale des comptes,
- \* substitution au maire dans les cas prévus par les art. L 2122-34 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales,
- \* associations syndicales autorisées :
  - arrêtés portant constitution et dissolution d'associations syndicales autorisées,
  - approbation des marchés de travaux,
  - contrôle des budgets et comptes et, le cas échéant, règlement des budgets.
- \* arrêtés portant création de la commission syndicale prévue aux articles L 5222-1 du code général des collectivités territoriales (biens et droits indivis entre plusieurs communes de l'arrondissement),
- \* convocation des électeurs pour désigner la commission syndicale en application de l'article L 2411 du code général des collectivités territoriales (commission syndicale de section de communes),
- \* création de syndicats intercommunaux et de communautés de communes ne comprenant que des communes de l'arrondissement et modification des conditions de fonctionnement de ces syndicats et communautés,
- \* désignation, au sein des comités des caisses des écoles des communes, des personnes dont le choix est laissé à l'appréciation de la Préfète,
- \* nomination des membres des commissions de contrôle des communes de l'arrondissement lors de l'établissement des listes électorales,
- \* vente et changement d'usage de bien d'une section de commune : convocation des électeurs (art. L 2411-16 du code général des collectivités territoriales),
- \* enquêtes administratives en vue de modifier les limites territoriales des communes ou d'instituer une commission syndicale si le projet concerne le détachement d'une section de commune ou d'une partie du territoire d'une commune,
- \* vente et changement d'usage de bien d'une section de commune : convocation des électeurs (art. L 2411-16 du code général des collectivités territoriales),
- \* arrêtés de paiement du fonds de compensation de la TVA ainsi que les ordres de paiement établis à l'appui de ceux-ci,
- \* délivrance d'accusés de réception de dossier complet pour la DETR,
- \* réorganisation foncière, remembrement rural et réglementation du reboisement :
  - tous arrêtés sauf ceux portant affectation d'autorisation de programme et d'engagement de dépenses,
- \* bons de commande, contrats, conventions et marchés n'excédant pas le seuil de passation des marchés publics des crédits de la sous-préfecture de Château-Chinon,
- \* pièces de liquidation des dépenses des crédits relevant de la sous-préfecture de Château-Chinon,

- \* gestion courante du personnel (ordres de mission, autorisations exceptionnelles d'utilisation du véhicule personnel, attestations de déplacements...),
- \* récépissés de déclarations d'associations,
- \* signature de toutes les conventions concernant la télétransmission des documents des collectivités par l'intermédiaire du logiciel ACTES,
- \* attestations de dépôt de dossiers au titre du FNADT,
- \* arrêtés autorisant l'utilisation d'embarcations de pêche à moteur électrique sur le lac de Chaumeçon.

**➤ COMPETENCE DEPARTEMENTALE :**

- \* autorisations de manifestations sportives (cyclistes, pédestres, sur rollers, hippiques...), qu'elles se déroulent dans ou en dehors des limites du département.
- \* récépissés de déclarations de randonnées ou défilés organisés sur la voie publique lorsqu'ils se déroulent dans ou en dehors des limites du département.
- \* autorisations de manifestations aériennes,
- \* dérogations de survol par des aéronefs pilotés ou télé-pilotés,
- \* autorisations de manifestations de boxe,
- \* autorisations de création d'aérodromes, d'hélistations, plates-formes ULM,
- \* déclaration de lâcher de lanternes ou de ballons.

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Colette LANSON** délégation de signature est conférée à **M. Arnaud BORREMANS**, Secrétaire général de la Sous-Préfecture, pour les matières suivantes :

**➤ COMPETENCE D'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON :**

**. POLICE GÉNÉRALE :**

- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- \* récépissés de déclarations de brocanteurs,
- \* convocation des commissions médicales des permis de conduire,
- \* attestations de délivrance initiale du permis de chasser,
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- \* opérations funéraires :
  - autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
  - habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),
  - inhumations et crémations hors délais,
  - inhumations sur propriétés privées,
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement.

**. ADMINISTRATION LOCALE :**

- \* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Château-Chinon, dans le cadre des élections municipales,
- \* délivrance d'accusés de réception de dossier complet pour la DETR,
- \* attestations de dépôt de dossiers au titre du FNADT,
- \* récépissés de déclarations d'associations.

**ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Mme Colette LANSON** et de **M. Arnaud BORREMANS**, délégation de signature est conférée à **Mme Evelyne GAUTHRON**, Secrétaire administrative de classe normale, pour les matières énumérées à l'article 2, à l'exception des matières suivantes :

**➤ COMPETENCE D'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON :**

**. POLICE GÉNÉRALE :**

- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,

\* opérations funéraires :

- autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
- habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),

\* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement, hors convocations.

**. ADMINISTRATION LOCALE :**

\* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Château-Chinon, dans le cadre des élections municipales,

**ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Colette LANSON**, Sous-Préfète de Château-Chinon, sa suppléance sera assurée par **M. Michel ROBQUIN**, Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre par intérim, Sous-Préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy par intérim. Celui-ci exercera les compétences qui se rattachent à la fonction de sous-préfet de Château-Chinon et bénéficiera des délégations de signature correspondantes, définies par le présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Lors des permanences que **Mme Colette LANSON** est amenée à assurer périodiquement au niveau départemental, délégation de signature lui est accordée à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence, à l'exception :

- des décisions de déférer au juge administratif les actes des autorités décentralisées ;
- des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflit ;
- des réquisitions prononcées en vertu de la loi modifiée du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre.

**ARTICLE 6 :**

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 7 :**

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre par intérim, la Sous-Préfète de Château-Chinon et le Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le **1 AVR. 2019**  
La Préfète,

Sylvie HOUSPIC

# PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2019-04-01-001

Arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais et relevés d'opération pour les frais de mission et de formation dans l'application  
**CHORUS DT**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DU PILOTAGE  
INTERMINISTÉRIEL

Pôle Animation Interministérielle

Affaire suivie par Mme AF TISSIER

Tél : 03 86 60 72 06

Mél : [gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr](mailto:gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr)

Intérim SG CHORUS DT- SHI

## ARRÊTÉ

**portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais, et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT**

-----

**La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

**VU** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 21 avril 2017 portant nomination de **M. Stéphane COSTAGLIOLI**, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;

**VU** le décret du 30 juin 2017 portant nomination de **M. Michel ROBQUIN** en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;

**VU** le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de **Mme Colette LANSON** en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

**VU** le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2018 chargeant **M. Michel ROBQUIN**, sous-préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire, de l'intérim des fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Clamecy ;

**VU** le décret du 25 mars 2019 portant cessation de fonctions de **M. Stéphane COSTAGLIOLI**, Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 2019 chargeant **M. Michel ROBQUIN**, sous préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy par intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre par intérim et lui accordant délégation de signature ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2017 portant modification de l'organigramme de la Préfecture ;

.../...

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de pôle, chefs de bureau, chargés de mission, et agents de la Préfecture ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture par intérim,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés dans le tableau ci-après, à l'effet de valider les ordres de mission, les états de frais, et les relevés d'opération dans l'application Chorus DT concernant les frais de mission et de formation, dans le périmètre respectif indiqué sur le tableau ci-joint .

### Article 2 :

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre par intérim et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 1 AVR. 2019  
La Préfète,



Sylvie HOUSPIC

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT

Supérieur hiérarchique et service d'affectation du bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire(s) de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Validation des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT
<b>Secrétariat de Mme la Préfète</b>			
Mme Sylvie HOUSPIC, préfète de la Nièvre	Mme Jacqueline GAUTHRON	M. Olivier GAUDRY	Validation des ordres de mission et des états de frais de Mme la préfète
<b>Secrétariat de M. le Secrétaire Général</b>			
M. Michel ROBQUIN, secrétaire général par intérim	Mme Brigitte BRAUNER	Mme Jacqueline GAUTHRON M. Olivier GAUDRY	Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le secrétaire général
<b>Secrétariat de M. le Directeur des services du Cabinet</b>			
M. Ludovic PERRIN, directeur des services du cabinet	M. Olivier GAUDRY	Mme Jacqueline GAUTHRON	Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le directeur des services du cabinet
<b>Secrétariat de la Sous-Préfète de Château-Chinon</b>			
Mme Colette LANSON, sous-préfète de Château-Chinon	Mme Evelyne GAUTHRON	M. Arnaud BOREMANS	Validation des ordres de mission et des états de frais de Mme la sous-préfète de Château-Chinon
<b>Secrétariat du Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire</b>			
M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy par intérim	Mme Christelle MILLET	M. Emmanuel COLAS	Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy par intérim

Supérieur hiérarchique et service d'affectation du bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire (s) de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT
<b>Bureau des Ressources Humaines et des Moyens (BRHM)</b>			
M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim	Mme Christine BOUCHOUX, adjoite au chef du BRHM	Mme Anne-Marie AUBERT, chef du BRHM	- Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais - Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement - Dotation des enveloppes de moyens
M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim	Mme Christine BAPTISTA, référente Chorus DT	Mme Nathalie GAUDRY, référente Chorus DT	- Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais - Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement
M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim	Mme Nathalie GAUDRY, référente Chorus DT	Mme Christine BAPTISTA, référente Chorus DT	- Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais - Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement

# PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2019-04-01-002

Arrêté portant délégation pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-307-333 -754-843 et CAS 723



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DU PILOTAGE  
INTERMINISTÉRIEL

Pôle Animation Interministérielle  
Affaire suivie par Mme AF TISSIER  
Tél : 03 86 60 72 06

Mél : [gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr](mailto:gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr)

Intérim SG Chorus formulaire – SH1

## ARRÊTÉ

**portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-307-333-754-843 et CAS 723.**

-----  
**La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2017 portant nomination de **M. Stéphane COSTAGLIOLI**, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 30 juin 2017 portant nomination de **M. Michel ROBQUIN**, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de **Mme Colette LANSON** en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2017 portant modification de l'organigramme de la Préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2018 chargeant **M. Michel ROBQUIN**, Sous-Préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire, de l'intérim des fonctions de Sous-Préfet de l'arrondissement de Clamecy et lui accordant délégation de signature ;

VU le décret du 25 mars 2019 portant cessation de fonctions de **M. Stéphane COSTAGLIOLI**, Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 2019 chargeant **M. Michel ROBQUIN**, sous préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy par intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre par intérim et lui accordant délégation de signature ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de pôle, chefs de bureau, chargés de mission et agents de la préfecture ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

Délégation de signature est donnée aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau ci-après pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE au titre des BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-307-333-754-843 et CAS 723.

### Article 2 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

### Article 3 :

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre par intérim et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le - 1 AVR. 2019  
La Préfète,

Sylvie HOUSPIC

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des expressions de besoin (EB) et constatation des services faits (SF)
<b>Centres Prescripteurs Résidences</b>			
<b>Résidence de la Préfète</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	Mme Sylvie HOUSPIC, préfète de la Nièvre		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY ou Mme Christine BAPTISTA
<b>Résidence du Secrétaire Général</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M.		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Brigitte BRAUNER
<b>Résidence du Directeur des services du Cabinet</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence <à 5 000 €)	M. Ludovic PERRIN, directeur des services du cabinet		Saisie des DA et constatation des SF par M. Olivier GAUDRY
<b>Résidence de la Sous-Préfecture de Château-Chinon</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	Mme Colette LANSON, sous-préfète de Château-Chinon		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Evelyne GAUTHRON
<b>Résidence de la Sous-Préfecture de Clamecy</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Clamecy par intérim		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Christelle MILLET ou Mme Christine MAQUET
<b>Résidence de la Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire</b>			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire		Saisie des DA et constatation des SF par M. Emmanuel COLAS ou Mme Christelle MILLET

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des expressions de besoin (EB) et constatation des services faits (SF)
<b>Bureau des Ressources Humaines et des Moyens (BRHM)</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY,
Décisions de dépenses < à 500 €	Mme Anne-Marie AUBERT, chef du BRHM		Mme Christine BAPTISTA, Mme Christine BOUCHOUX, ou Mme Catherine CARVALHO
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Christine BOUCHOUX, adjointe Mme Martine TORRES, adjointe		
<b>Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim		Saisie des DA et constatation des SF par M. Philippe DUFOUR
Décisions de dépenses < à 150 €	M. Pascal DECLAS, chef du SIDSIC	M. Philippe DUFOUR, adjoint	
<b>Direction du Pilotage Interministériel (DIPIM)</b>			
<b>Pôle animation interministérielle (PAI)</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Anne-Françoise TISSIER
Décisions de dépenses < à 1 500 €	Mme Brigitte LEROY, directrice DIPIM		
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Anne-Françoise TISSIER, chef de pôle		
<b>Pôle égalité des territoires et des chances (PETC)</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Delphine MASSON, M. Patrick DOUBLOR ou M. Abdellah SCHIR
Décisions de dépenses < à 1 500 €	Mme Brigitte LEROY, directrice DIPIM		
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Chantal GUILLIEN, chef de pôle		

**ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE**

<b>Objet de la délégation</b>	<b>Bénéficiaire de la délégation</b>	<b>Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Saisie des expressions de besoins (EB) et constatation des services faits (SF)</b>
<b>Services du Cabinet</b>			
<i>Bureau de la communication et de la représentation de l'Etat</i>			
Toutes décisions de dépenses	M. Michel ROBOUIN secrétaire général par intérim		
Décisions de dépenses < à 5 000 €	M. Ludovic PERRIN, directeur des services du cabinet		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Jocelyne GANTOIS et Mme Laurence DAVASSE
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Stéphanie CANNET, chef du bureau de la communication et de la représentation		
<b>Garage</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Michel ROBOUIN secrétaire général par intérim		
Décisions de dépenses < à 5 000 €	M. Ludovic PERRIN, directeur des services du cabinet		Saisie des DA et constatation des SF par M. Luc GIANSELLI
Décisions de dépenses < à 150 €	M. Luc GIANSELLI, chef du garage		
<b>Bureau des sécurités</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Michel ROBOUIN secrétaire général par intérim		
Décisions de dépenses < à 5 000 €	M. Ludovic PERRIN, directeur des services du cabinet		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Marlene SERGENT
Décisions de dépenses < à 500 €	M. Jean-François QUIEN, chef du bureau des sécurités		

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des expressions de besoins (EB) et constatations des services faits (SF)
<b>Direction de la réglementation et des collectivités locales (DRCL)</b>			
<b>Bureau des collectivités locales, des élections, des associations et des activités réglementées</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim		Saisie des DA et constatation des SF par - M. Alain CREUZET, - M. Alain CREUZET, - M. Marc CHAMPAGNAT
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL	- M. Alain CREUZET, chef du bureau des collectivités locales, des élections, des associations et des activités réglementées, - M. Marc CHAMPAGNAT, adjoint, ou - Mme Marie-Madeleine PARAY, responsable du pôle élections et activités réglementées,	- Mme Marie-Madeleine PARAY
Dotations et avances aux collectivités	M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim		Saisie des DA en masse et constatation des SF par Mme Nicole GRAILLOT ou Mme Florence TRAVERS
<b>Centre d'expertise et de ressources des titres CNI-passeports (CERT)</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim		Saisie des DA par Mme Laurence DUFOUR ou Mme Annick DESCHAMPS
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL		
<b>Bureau de l'immigration et de l'intégration</b>			
Toutes décisions de dépenses	M. Michel ROBQUIN secrétaire général par intérim		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Annie BONNEFOY ou Mme Nathalie MENEUT
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL	Mme Nathalie MENEUT chef du bureau de l'immigration et de l'intégration Mme Annie BONNEFOY, adjointe	

**ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE**

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des expressions de besoins (EB) et constatations des services faits (SF)
<b>Services administratifs de la sous-préfecture de Château-Chinon</b>			
Toutes décisions de dépenses et de recettes	Mme Colette LANSON, sous-préfète de Château-Chinon		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Evelyne GAUTHRON ou M. Arnaud BORREMANNS
Pièces de liquidation des dépenses			
<b>Services administratifs de la sous-préfecture de Clamecy</b>			
Toutes décisions de dépenses et de recettes	M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Clamecy par intérim		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Christelle MILLET ou Mme Christine MAQUET
Pièces de liquidation des dépenses		M. Emmanuel COLAS, secrétaire général des sous-préfectures de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy	
<b>Services administratifs de la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire</b>			
Toutes décisions de dépenses et de recettes	M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire		Saisie des DA et constatation des SF par M. Emmanuel COLAS ou Mme Christelle MILLET
Pièces de liquidation des dépenses		M. Emmanuel COLAS, secrétaire général des sous-préfectures de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy	



# PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2019-04-01-006

Arrêté portant signature pour l'immobilisation et la mise en  
fourrière d'un véhicule



## PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PILOTAGE

INTERMINISTERIEL

Pôle Animation Interministérielle

Affaire suivie par Mme AF TISSIER

Tél : 03 86 60 72 06

Mél : [gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr](mailto:gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr)

Intérim SG Immobil. Adm.- SHI

### ARRÊTÉ

portant délégation de signature pour l'immobilisation  
et la mise en fourrière d'un véhicule.

-----

La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la route, notamment son article L325-1-2 ;

VU la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 et notamment son article 84 qui attribue au préfet un pouvoir d'immobilisation et de mise en fourrière des véhicules au titre des pouvoirs de police administrative qui lui sont conférés ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

VU le décret du 21 avril 2017 portant nomination de **M. Stéphane COSTAGLIOLI** en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 30 juin 2017 portant nomination de **M. Michel ROBQUIN** en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de **Mme Colette LANSON** en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU l'arrêté ministériel n° 18/0836/A en date du 14 août 2018 portant nomination de **M. Ludovic PERRIN**, en qualité de directeur des services du Cabinet de la Préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 25 mars 2019 portant cessation de fonctions de **M. Stéphane COSTAGLIOLI**, Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre ;

.../...

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 2019 chargeant **M. Michel ROBQUIN**, sous préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy par intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre par intérim et lui accordant délégation de signature ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture ;

## A R R Ê T E

### Article 1 :

Délégation de signature est conférée à **M. Michel ROBQUIN**, secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre par intérim, à l'effet de signer tous actes, décisions et arrêtés relatifs à l'immobilisation et à la mise en fourrière d'un véhicule dans les conditions prévues par l'article L325-1-2 du code de la route.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel ROBQUIN**, secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre par intérim, cette délégation de signature sera exercée par **M. Ludovic PERRIN**, directeur des services du cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **M. Michel ROBQUIN**, secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre par intérim et de **M. Ludovic PERRIN**, directeur des services du cabinet, cette délégation de signature sera exercée par **Mme Colette LANSON**, sous-préfète de Château-Chinon.

### Article 3 :

Lors des permanences, cette délégation de signature sera exercée par le fonctionnaire qui en assure le service.

### Article 4 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

### Article 5 :

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre par intérim, le Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy par intérim la Sous-Préfète de Château-Chinon ainsi que le Directeur des services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le      = 1 AVR. 2019  
La Préfète,



Sylvie HOUSPIC